3412 M3.01.016.79.M3

97162

Heuliez BUS

NOTICE DESCRIPTIVE DU VÉHICULE TYPE : PS 09 D1

0. GÉNÉRALITÉS

0.1. Constructeur : S.A. HEULIEZ BUS - 79700 RORTHAIS
0.2. Marque : HEULIEZ BUS.
0.3. Genre : T.C.P.
0.4. Type : PS 09 D1 - **Version :** 3P – 2P (pour la définition des versions, voir au point 8.5.1.)
0.5. Puissance administrative : 21 CV.

1. CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux - 2 roues Avant - 4 Roues Arrière.
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Arrière.
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Avant.
1.2. Dimensions des pneumatiques : 275/70 R 22,5. 148/145J ou indice de charge/vitesses supérieur
1.3. Constitution du châssis : Longerons et traverses en tôle d'acier.
1.4. Emplacement et disposition du moteur : En arrière de l'essieu Arrière, monté transversalement.
1.5. Emplacement du poste de conduite : Avancé côté gauche

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1. Poids total autorisé en charge : 19 000
2.2. Poids total roulant autorisé : ..... Néant
2.4. Charges maximales admissibles :
2.4.1. Sur l'essieu 1 : 7 245
2.4.2. Sur l'essieu 2 : 12 600
2.5. Voie avant : 2,049
2.6. Voie arrière : 1,869
2.7. Empattement : 6,120

VÉHICULE CARROSSÉ

2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (Valeurs limites minimales). La valeur exacte est indiquée à la rubrique 11 du Certificat de Conformité.
2.8.1. Total : 10 515
2.8.2 Essieu 1 : 3 595
2.8.3 Essieu 2 : 6 920
2.9. Porte-à-faux avant : 2,655
2.10. Porte-à-faux arrière : 3,215
2.11. Longueur hors tout : 11,990
2.12. Largeur hors tout : 2,500

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type : F2BE0682D ou F2BE0682C
3.1.1. Marque : IVECO.
3.2. Description générale :
3.2.1. Genre : Moteur à combustion interne, pistons à mouvement alternatif et vilebrequin, suralimentation par turbocompresseur entraîné par gaz d'échappement, avec échangeur.
3.2.2. Cycle : ..... Diesel
3.2.3. Nombre de temps : 4
3.3. Nombre et dispositions des cylindres : 6 en ligne

	F2BE0682D	F2BE0682C
3.4. Dimensions :		
3.4.1. Alésage (mm) :	115	115
3.4.2. Course (mm) :	125	125
3.4.3. Cylindrée (cm3) :	7 790	7 790
3.5. Rapport volumétrique de compression :	16 ± 0,8/1	16 ± 0,8/1
3.6. Puissance maximale (kW CEE) :	180	213
3.7. Régime de puissance maximale (tours/minute) :	2 050	2 050
3.8. Couple maximal (daNm CEE) :	110	110
3.9. Régime de couple maximal (tours/minute) :	1 080	1 080
3.10. Régime de rotation maximale (tours/minute) :	2 260 ± 50	2 260 ± 50

3.11. Carburant utilisé : Gazole
3.12. Réservoir de carburant :
3.12.1. Version 3P : Un réservoir de 250 litres à droite dans l'empattement.
En option : 1 réservoir de 340 litres à droite dans empattement.
3.12.2. Version 2P. : Un réservoir de 250 litres à droite dans le porte-à-faux arrière.
En option : 1 réservoir de 340 l à droite dans le porte-à-faux arrière.
3.13. Mode d'alimentation du moteur : Par injecteurs mécaniques
3.14. Type de filtre à air : Sec
3.15. Allumage : Par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24
3.18. Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau.
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 1
3.19.1. En option : filtre à particules
3.20. Niveau sonore au point fixe :
3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) : 89
3.20.2. Régime de rotation correspondant (tours par minute) : 1 538
3.20.3. Position de la sortie échappement : Arrière gauche
3.21. Emplacement de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : Sur plaque constructeur.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type de boite de vitesses : Boîte automatique à 4 rapports AV + 1 M. AR : ZF 4HP500 ou VOITH 854-3, ou boîte automatique à 3 rapports AV + 1 M. AR : VOITH 851-3 ou boîte automatique à 5 rapports AV + 1 marche arrière : ZF 5HP500.
4.1.1. Emplacement de la commande : Sur tableau de bord.
4.3. Transmission du mouvement entre boîte de vitesses et roues par l'intermédiaire de :
4.3.1. Renvoi conique.
4.3.2. Arbres à cardans entre renvoi conique et pont arrière.
4.3.3. Pont arrière.
4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 275/70 R 22,5 (2916)
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1 000 tours par minute

Boîtes VOITH 851-3

Combinaison des vitesses	Rapport de la boite	Renvoi conique	Démultiplications totales avec couple		Vitesses a 1 000 tr/min avec couple (en km/h)	
			20 x 36 R = 6,26	26 x 37 R = 4,95	20 x 36	26 x 37
1	1 /5,30	1/1,09	36,17	28,60	5,27	6,67
2	1/1,36		8,51	6,73	20,55	25,99
3	1/1		6,26	4,95	27,95	35,35
Marche AR	1/3,8		23,80	18,81	7,36	9,30

NOTA : Avec moteur 213 kW couple 26 x 37 uniquement.

Boîtes VOITH 854-3

Combinaison des vitesses	Rapport de la boite	Renvoi conique	Démultiplications totales avec couple		Vitesses a 1 000 tr/min avec couple (en km/h)	
			18 x35 R = 6,76	20 x 36 R = 6,26	18 x 35	20 x 36
1	1 /5,30	1/1,09	39,06	36,17	4,88	5,27
2	1/1,36		9,20	8,51	19,03	20,55
3	1/1		6,76	6,26	25,88	27,95
4	1/0,73		4,94	4,57	35,45	38,29
Marche AR	1/3,8		25,70	23,80	6,81	7,36

Boîte ZF 4 HP 500 (Phase II)

Combinaison des vitesses	Rapport de la boite	Renvoi conique	Démultiplications totales avec couple			Vitesses a 1 000 tr/min avec couple (en km/h)		
			18 x35 R = 6,02	20 x 36 R = 5,57	26 x 37 R = 4,40	18 x 35	20 x 36	26 x 37
1	1/3,43	1/0,97	20,64	19,10	15,09	8,47	9,16	11,59
2	1/ 2,01		12,10	11,20	8,84	14,46	15,63	19,78
3	1/1,42		8,55	7,91	6,25	20,47	22,13	28,00
4	1/1,00		6,02	5,57	4,40	29,07	31,42	39,76
Marche AR	1/ 4,84		29,14	26,94	21,31	6,00	6,73	8,21

NOTA : Avec moteur 213 kW couple 20 x 36 ou 26 x 37

Boîte ZF 5HP500 (Phase II)

Combinaison des vitesses	Rapport de la boite	Renvoi conique	Démultiplications totales avec couple		Vitesses a 1 000 tr/min avec couple (en km/h)	
			18 x35 R = 6,02	20 x 36 R = 5,57	18 x 35	20 x 36
1	1 /3,43	1/0,97	20,64	19,10	8,47	9,16
2	1/2,01		12,10	11,20	14,46	15,63
3	1/1,42		8,55	7,91	20,47	22,13
4	1/1,00		6,02	5,57	29,07	31,42
5	1/0,83		5,00	4,62	34,99	37,87
Marche AR	1/4,84		29,14	26,94	6,00	6,73

NOTA : Avec moteur 213 kW couple 20 x 36 uniquement

Les rapports de la boite et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.5. Vitesse maximale : Environ 90 km/h au régime de régulation à vide.
4.6. Indicateur de vitesse : Oui
4.7. Compteur kilométrique : Oui
4.8. Chronotachygraphe : En option
4.9. Limiteur de vitesse : Non, véhicules limités par chaîne cinématique.

5. SUSPENSION

5.1. Avant : 2 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, 1 valve de nivellement,
5.2. Arrière : 4 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, 2 valves de nivellement. En option : possibilité d'abaissement du véhicule côté droit.

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : A vis et écrou, avec assistance hydraulique intégrée.
6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) : 22,44

7. FREINAGE

7.1. Frein de service à transmission pneumatique, à deux circuits indépendants : un robinet double, commande :
- par l'intermédiaire d'une valve de réduction 1/1,25, le frein à disques ventilés de l'essieu 1,
- le frein à disques de l'essieu 2.

7.2. Répartiteur de freinage : Non
7.2.1. Dispositif anti-bloqueur des roues : le circuit de freinage de service est équipé d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues pilotant une régulation pneumatique de la force de freinage. Le système ABS agit roue par roue. Un voyant d'alarme signale toute défaillance (système de catégorie 1). Le présent système est également conçu pour assurer l'antipatinage des roues.
7.3. Frein de secours : Assuré par le frein de stationnement.
7.4. Frein de stationnement : Commande manuelle agissant sur les cylindres à ressorts de l'essieu 2 et provoquant leur verrouillage mécanique.
7.4.1. Frein de point d'arrêt : Pneumatique.
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Pneumatique
7.5.2. Frein de secours : Pneumatique
7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique par ressorts
7.5.4. Frein de point d'arrêt : Pneumatique

7.7. **Réservoir d'énergie :** 3 réservoirs d'air comprimé :
1 de 20 l pour essieu 1
1 de 30 l pour essieu 2
1 de 30 l pour servitudes
En option pour suspension : 1 de 15 l en supplément
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances :
1 signal optique au tableau de bord pour les 2 réservoirs de frein et le réservoir servitudes.
1 manomètre digital pour les freins avant et 1 manomètre digital pour les freins arrière - 1 bruiteur
7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : Baisse de pression d'air
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Mise sous tension par contacteur sur tableau de bord
7.8. Type de freins : A disques sur essieu 1 et sur essieu 2.
7.9. Ralentisseur : Hydraulique, incorporé à la boite de vitesses. Sur demande : commande manuelle au poste de conduite. Le ralentisseur satisfait à l'essai du type II Bis.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : Autobus
8.2. Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1. Nature : Structure métallique en profilés et tôle d'acier soudés, Revêtements extérieurs par panneaux polyester collés. Plancher contre-plaqué avec revêtement de sol.
8.3. Nombre de places :
8.3.1. Aménagements déterminés selon les prescriptions de l'arrêté Ministériel du 2 Juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes.
8.3.2. Fourchette des aménagements : véhicules 3 portes doubles de service

Implantation	Places assises y compris conducteur
MINI	23
MAXI	41

NOTA : Dans tous les cas de figure, le nombre total de passagers sera inférieur à 118 (y compris le conducteur).
En option, le véhicule peut être équipé d'un poste anti-agression " type R.A.T.P. ".
Obligation : toutes les implantations doivent comporter au minimum 23 places assises et :
- 16 places assises entre portes 2 et 3
- 4 places assises disposées sur les passages de roues de l'essieu 1.

NOTA : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.
8.3.3. Fourchette des aménagements : véhicule 2 portes doubles de service

Implantation	Places assises y compris conducteur
MINI	23
MAXI	46

NOTA : Dans tous les cas de figure, le nombre total de passagers sera inférieur à 118 (y compris le conducteur).
En option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression type " R.A.T.P. ". ***Dans ce cas, le nombre de voyageurs est limité à 95 quel que soit l'aménagement.***
Obligation : toutes les implantations doivent comporter au minimum 23 places assises et :
- 18 places assises en arrière de porte 2
- 4 places essises disposées sur les passages de roues de l'essieu 1.

NOTA : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.
8.3.4. Aménagements types :

Implantation N°	Places assises y compris le conducteur	Places assises relevable maxi	Places debout maxi	TOTAL maxi	Surface (m2) pour voyageurs debout	Portes doubles de service
1	26	5	91	117	11,45	3
2	24	5	92	116	11,93	3

8.4. Sièges : 1 siège conducteur - Sièges passagers suivant aménagements.
8.4.1. Équipement particuliers
8.4.1.1. Sièges à assise relevable : en option, sur la (les) plate-forme(s)
8.4.1.2. Poste de conduite anti-agression type " R.A.T.P. "

8.4.1.3. Aménagement permettant l'accueil d'un ou deux passagers en fauteuil roulant " dos à la route " : dossiers, rambardes et appel du chauffeur spécifiques, rampe d'accès manuelle ou électrique (voir point 9.13). La présence d'un passager en fauteuil roulant minore le nombre de places debout de 7 unités, sans incidence sur la répartition des charges. Cet aménagement est réceptionné conformément à la circulaire Ministérielle N° 24359 du 08 Juin 1993.

8.4.1.4. Rotonde(s) latérale(s) de 3 places entre les portes N° 2 et N° 3 et dans la version 3P.

8.4.1.5. Rotonde arrière de 6 places dans la version 2P.

8.4.1.6. Rotonde latérale de 5 places face porte N° 2 dans la version 3P.

8.5. Portes (numérotées de l'avant vers l'arrière) :

Porte n° 1 située dans porte-à-faux AV
Porte n° 2 située dans empattement
Porte n° 3 située dans porte-à-faux AR

8.5.1. Nombre :

Version	Porte de service N° 1 dans porte-à-faux avant		Porte de service N° 2 dans empattement		Porte double de service N°3 dans porte-à-faux AR
	Double	Simple	Double	Simple	
3P	X (1) ou X		X ou X		X
2P	X (1)	-	X		-

(1) Avec poste de conduite anti-agression type " RATP ". La porte est simple.

8.5.2. Fermetures : Par commande électro-pneumatique ou électrique

8.5.3. Type de portes : A 2 vantaux - Louvoyantes intérieures avec commandes de sécurité intérieure et extérieure. En option : coulissante extérieure.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

8.6.1. Nombre et emplacement :

	Côté gauche			Côté droit			Face AR
	Total	Dont fenêtre de secours		Total	Dont fenêtre de secours		
		Double	Simple		Double	Simple	
Version 3P	7	3 ou 5		4	/	/	1
Version 2P	7	3 ou 5		5	/	1	1

8.6.2. Mode d'ouverture : Basculante ou coulissante. Les fenêtres de secours sont du type brisable ou coulissante et la baie conducteur est coulissante.

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : Verre

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. Feux de route : 2

9.2. Feux de croisement : 2

9.3. Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route

9.3.1. Feux de position latéraux : 5 sur chaque face (en option)

9.4. Feux rouges arrière : 2

9.5. Feux de changement de direction :

9.5.1. Avant : 2

9.5.2. Arrière : 2

9.5.3. Latéraux : 2

9.6. Feux de freinage : 2

9.6.1. 3ème feu stop (en option)

9.7. Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux

9.8. Dispositifs réfléchissants :

9.8.1. Arrière : 2

9.8.2. Latéraux : 5 sur chaque face (en option, confondus avec les feux de position latéraux)

9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

9.10. Feux de marche arrière : 2

9.11. Feux de brouillard :

9.11.1. Arrière : 2

9.11.2. Avant : 2 (en option)

9.12. Feux d'encombrement :

2 feux blancs à l'avant

2 feux rouges à l'arrière

9.13. Feux spéciaux : avec équipement particulier mentionné au point 8.4.1.2. : Lorsqu'il y a une rampe électrique, 2 feux clignotants de chaque côté de la porte N° 2 fonctionnent à la sortie de la rampe et s'éteignent lorsque celle-ci est rétractée.

10. DIVERS

10.1. Accessoires :

10.1.1. Essuie-glace : 2

10.1.2. Lave-glace : 2

10.1.3. Rétroviseurs : 2 extérieurs, 1 intérieur

10.1.4. Avertisseur sonore : 1

10.1.5. Dispositif antivol : Non

10.1.6. Extincteur : 1 de 6 kg pour foyers types minimaux 21A et 144B.

10.2. Marques d'identité :

10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur :
Sur tablier avant, à droite dans l'emmarchement de la porte

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
Sur la traverse avant droite du châssis

10.2.3. Structure du numéro d'identification :

V	J	1	P	S	0	9	D	1	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur					Indicateur							

10.2.4. Le numéro d'identification commence à :

V	J	1	P	S	0	9	D	1	0	0	0	0	0	0	9

10.2.5. Identification du moteur : Sur bloc moteur

11. VISITES TECHNIQUES

11.2. Pression déclarée par le constructeur : 11,5 bars

11.3. Pression de disjonction : 12,4 bars

11.5. Longueur des bras de levier (mm) :

Essieu 1 : 72 Essieu 2 : Sans

11.6. Course maximale des actionneurs de frein (mm) :

Essieu 1 = 75 Essieu 2 = 22,5

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
Bague de couleur (portant le cas échéant le numéro) fixée sur un des bossages des réservoirs concernés;

COULEUR	AFFECTATION
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes et frein de parc
Marron	Suspension (option)

11.8. Observations : Système de freinage équipé de dispositifs de rattrapage automatique d'usure.

PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées le 15 juin 2001, à la demande de la Société HEULIEZ BUS, 79700 RORTHAIS, que le véhicule dont le numéro d'identification est VJ1PS09D100000009 présenté comme prototype des véhicules de marque **HEULIEZ BUS**, type **PS09D1** versions **2P** et **3P** livrés aménagés, satisfait aux dispositions des articles R311.1 à R318.5, R321.20 et R413.13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie de véhicule concerné.
Ce type de véhicule a fait l'objet des deux dérogations du Ministère des Transports suivantes :
- dérogation n° 30998 du 22/05/2001 relative à l'installation électrique multiplexée,
- dérogation n° 31087 du 20/06/2001 relative à la pente de plancher et à la répartition des fenêtres de secours.

La présente réception s'applique à partir du numéro d'identification VJ1PS09D100000009.

A Mazières en Gâtine le 20 juillet 2001
Le Technicien de l'Industrie et des Mines

F. COIGNAC

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° M3.01.016.79.
Fait à St Benoît, le 10 septembre 2001
P/Le Directeur,
Le Chef de Division,

Brigitte BERJAUD

841 AHP13

3412.

MISE A JOUR N°1 DU PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE PS09D1

La notice descriptive précédant le procès verbal de réception a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
La mise à jour résulte de :
- L'introduction de la directive 2001/27A/CE relative aux émissions de gaz polluants.
- L'introduction d'un nouveau réglage de puissance moteur.

Cette mise à jour s'applique au numéro dans la série du type VJ1PS09D100000093 et à partir du numéro dans la série du type VJ1PS09D100000152.

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° M3.01.016.79.M1
Fait à St Benoît, le 7 mai 2002
P/Le Directeur,
Le Chef de Division,

Saint Benoît, le 25 avril 2002
Le Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines

F. COIGNAC — Brigitte BERJAUD

MISE A JOUR N°2 DU PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE PS09D1

La notice descriptive précédant le procès verbal de réception a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
La mise à jour résulte du montage en option d'un filtre à particules.
Cette mise à jour s'applique du numéro d'identification suivant : VJ1PS09D100000202.

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° M3.01.016.79.M2
Fait à St Benoît, le 10 octobre 2002
P/Le Directeur Régional de l'industrie
de la recherche et de l'Environnement,
Le Chef de Division Contrôles Techniques

Niort, le 20 septembre 2002
Le Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines

F. COIGNAC — Brigitte BERJAUD

MISE A JOUR N°3 DU PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE PS09D1

La notice descriptive précédant le procès verbal de réception a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
La mise à jour résulte de la création de deux implantations types.
Cette mise à jour s'applique aux numéros VJ1PS09D100000332 et VJ1PS09D100000333 et à partir du numéro d'identification suivant : VJ1PS09D100000341.

NOTA : Le véhicule est conforme aux prescriptions techniques des directives :
- 88/77 modifiée **2001/27 (limites A)** relative aux émissions de **gaz polluants**
- 70/157 modifiée **1999/101** relative au **niveau sonore**
- 71/320 modifiée **98/12** relative au **freinage**

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° M3.01.016.79.M3
Fait à St Benoît, le 25 septembre 2003
P/Le Directeur Régional de l'industrie
de la recherche et de l'Environnement,
Le Chef de Division Contrôles Techniques

Saint Benoît, le 11 septembre 2003
Le Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines

F. COIGNAC — Brigitte BERJAUD

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné S.A. HEULIEZ BUS - 79700 RORTHAIS -
Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré : aménagé
1° Genre : **T.C.P.**
2° Marque : **HEULIEZ BUS**
(2) 3° Type : **PS09D1** Version : ~~3P~~ | 2P |
(1) 4° Numéro d'identification : **VJ1PS09D1000** | 0 | 0 | 5 | 8 | 6 |
5° Carrosserie : | Bus |
6° Source d'énergie : **GO**
7° Puissance administrative : **21 CV**
(1) 8° Nombre de places assises à porter sur la carte grise (véhicule à nombre de places variable) ~~4 1~~ | 4 | 6 | / | 3 | 2 |
8°.1. Nombre de places assises du véhicule
9° Dimensions : Largeur (m) : **2,5** Longueur (m) : **12** Surface (m2) : **30**

10° Poids total autorisé en charge : | 1 | 9 | , | 0 | 0 | 0 | t
(1) 11° Poids à vide en ordre de marche du véhicule : | 1 | 1 | , | 5 | 2 | 0 | t
12° Poids total roulant autorisé : Néant
(1) 13° Charge utile du véhicule : | 7 | , | 4 | 8 | 0 | t

(2) 14° Niveau sonore de référence dB(A) : 89
(2) 15° Régime de rotation du moteur lui correspondant (Tr/mn) : 1 538
est entièrement conforme au type et la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota 1).

(1) b) Que le véhicule sort de nos usines, le 21 février 2005
pour être livré à CONNEX LOCATION CARS ET BUS
169, av. Georges Clémenceau 92735 NANTERRE

Fait à RORTHAIS, Le 21 février 2005

SA HEULIEZ BUS
Siège Social :
La Crénuère - 79700 RORTHAIS
Tél. 05 49 81 07 07
Fax. 05 49 81 09 91
AU CAPITAL DE 9 000 000 €
SIRET 318 696 996 00132 - APE 3452Z
R.C.S. BRESSUIRE 318 696 996
TVA 58 318 696 996

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.
RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R312-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5. du code de la route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service des mines.

(1) A compléter (2) Rayer les mentions inutiles

ATTESTATION ÉQUIPEMENT

Nous soussignés S.A. HEULIEZ BUS - 79700 RORTHAIS
Constructeur, certifions :
Que le véhicule faisant l'objet du Certificat de Conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

(2) - d'une implantation type N° | / | permettant | / | places assises et | / | places debout *
(2) - d'une implantation type N° | / | permettant | / | places assises et | / | places debout * et | / | Sièges à assises relevables
(2) - d'une implantation permettant | 3 | 2 | places assises et | 8 | 3 | debout *
(2) - d'une implantation permettant | / | places assises et | / | debout * et | / | Sièges à assises relevables

(2) - d'un poste de conduite anti-agression type " R.A.T.P. " ~~OUI~~ NON
(2) - d'un aménagement pour le transport d'un handicapé en fauteuil roulant ~~OUI~~ NON
*(en présence du fauteuil, le nombre de places debout est diminué de 7 unités).
(2) - d'un aménagement pour le transport de 2 handicapés en fauteuil roulant ~~OUI~~ NON
*(en présence de 2 fauteuils, le nombre de places debout est diminué de 14 unités).
(2) - d'un filtre à particules sur échappement OUI ~~NON~~

(1) A compléter (2) Rayer les mentions inutiles

Ci-joint croquis d'implantation et calculs de répartition des charges du véhicule.

IMPRIMERIE BAZILLEAU - CERIZAY